

Critères d'évaluation du BSF

Critères d'évaluation	Note maximale
Expérience de la fourniture d'outils ou d'autres méthodes novatrices qui aident les employés à améliorer leurs compétences en gestion du temps	28
Expérience de la fourniture d'outils d'évaluation ou de diagnostic ou d'autres méthodes novatrices pour cerner les lacunes particulières des compétences linguistiques	28
Expérience dans la réalisation de plans personnalisés pour pallier des lacunes linguistiques et répondre à des besoins ou styles d'apprentissage particuliers.	28
Expérience de la fourniture d'outils ou d'autres méthodes novatrices pour créer des occasions pour les participants de pratiquer leur langue seconde dans un environnement de travail	28
Expérience de la fourniture d'outils ou d'autres méthodes novatrices pour mettre en valeur d'autres avantages des initiatives sociales (p. ex. bilinguisme) et pour encourager l'adhésion à ces initiatives	28
Expérience de la fourniture d'outils ou d'autres méthodes novatrices pour aider les employés souffrant d'anxiété liée à l'apprentissage, à l'utilisation d'une langue seconde ou à l'évaluation	28
Nombre max. de points	168

*Selon le succès des entreprises qui ont soumis une solution complète, le Canada peut évaluer d'autres soumissions qui ont proposé des méthodes novatrices pour relever des défis particuliers.

Critères d'évaluation pour la démonstration

Formation : leçons individuelles ou en groupe, données en classes ou de manière virtuelle, qui comportent des objectifs d'apprentissage précis

Mécanismes d'apprentissage innovateurs (MAI) : activités, soutien, interactions ou programmes autres que la formation traditionnelle offerte par Services partagés Canada à ses employés dans le but d'améliorer leur capacité linguistique

Critères cotés

Expérience de la solution	Note maximum possible
<u>ES1</u> Expérience du soumissionnaire de la prestation de solutions comparables Le soumissionnaire possède une expérience démontrée de la fourniture d'une solution à un problème comparable à celui décrit par le Canada.	6
Capacité à relever le défi	Note maximum possible
<u>CR1</u> Capacité du soumissionnaire à relever le défi 1 Aider le participant à consacrer du temps à l'apprentissage de sa deuxième langue officielle.	6
<u>CR2</u> Capacité du soumissionnaire à relever le défi 2	6

Les outils d'évaluation actuels ne permettent pas de cerner les lacunes particulières dans les compétences linguistiques des participants.	
CR3 Capacité du soumissionnaire à relever le défi 3 Les participants n'ont pas de plans personnalisés pour combler leurs lacunes particulières dans la maîtrise de leur deuxième langue officielle.	8
CR4 Capacité du soumissionnaire à relever le défi 4 Exposition limitée au français.	6
CR5 Capacité du soumissionnaire à relever le défi 5 La culture du bilinguisme est liée aux obligations réglementaires, et il faut mettre en valeur d'autres avantages du bilinguisme.	4
CR6 Capacité du soumissionnaire à relever le défi 6 La capacité de certains participants à faire face à l'anxiété liée à l'apprentissage ou à l'évaluation de leur langue seconde est limitée.	6
Nombre max. de points	42

ES1 Expérience du soumissionnaire en matière de fourniture de solutions

Le soumissionnaire possède une expérience démontrée de la fourniture d'une solution à un problème comparable à celui décrit par le Canada.

ES1 – étape 1 : Le soumissionnaire a-t-il fourni des exemples de solutions antérieures à des problèmes comparables aux défis décrits par le Canada?

Le soumissionnaire doit décrire les solutions antérieures qui ont réglé des problèmes comparables à l'énoncé du problème du Canada. Si la soumission comprend des exemples, passez à l'étape 2 de ES1. S'il n'y a pas d'exemples, le ES1 recevra une note de 0.

ES1 – étape 2 : Maximum de 6 points

Les éléments de preuve qui démontrent que le soumissionnaire a fourni des solutions à des énoncés de problèmes comparables comprennent, sans s'y limiter :

- Fournir des outils ou d'autres méthodes novatrices qui aident les employés à améliorer leurs compétences en gestion du temps.
- Fournir des outils d'évaluation ou de diagnostic ou d'autres méthodes novatrices qui permettent de cerner des lacunes particulières dans les compétences linguistiques.
- Fournir des plans personnalisés pour combler les lacunes linguistiques et les besoins et styles d'apprentissage particuliers.
- Fournir des outils ou d'autres méthodes novatrices pour créer des occasions pour les participants de pratiquer leur langue seconde dans un environnement de travail.
- Fournir des outils ou d'autres méthodes novatrices pour mettre en valeur les avantages des initiatives sociales (p. ex., le bilinguisme) et pour encourager l'adhésion à ces initiatives.

- Fournir des outils ou d'autres méthodes novatrices pour aider les participants à composer avec l'anxiété liée à l'apprentissage, à l'utilisation d'une langue seconde ou à l'évaluation.

Les points seront attribués comme suit pour chaque preuve proposée :

- Preuve pleinement démontrée : 1 point
- Preuve partiellement démontrée : 0.5 point
- Non démontrée : 0 point

CR1 Capacité du soumissionnaire à relever le défi 1

Aider le participant à consacrer du temps à l'apprentissage de sa deuxième langue officielle.

CR1 – étape 1 : Le soumissionnaire a-t-il proposé des méthodes qui sont des mécanismes d'apprentissage innovateurs (MAI)?

Le soumissionnaire doit démontrer ses méthodes pour relever le défi 1 avec des MAI. Si les méthodes sont des MAI, passez à CR1, étape 2. Si les méthodes ne sont pas des MAI, le CR1 recevra une note de « 0 ».

CR1 – étape 2 : Maximum de 6 points

Les éléments probants qui démontrent que les méthodes proposées répondent au défi 1 comprennent, sans s'y limiter :

- Inciter les participants à consacrer du temps au perfectionnement de leur langue seconde.
- Fournir des outils ou d'autres méthodes qui améliorent les compétences en gestion du temps des participants.
- Offrir de l'aide aux participants en temps opportun, sur demande.
- Toute autre mesure qui pourrait aider les participants à consacrer du temps à l'apprentissage de leur deuxième langue officielle.

Les points seront attribués comme suit pour chaque preuve proposée :

- Preuve pleinement démontrée : 2 points
- Preuve partiellement démontrée : 1 point
- Non démontrée : 0 point

CR2 Capacité du soumissionnaire à relever le défi 2

Les outils d'évaluation actuels ne permettent pas de cerner les lacunes particulières dans les compétences linguistiques des participants.

CR2 – étape 1 : Le soumissionnaire a-t-il proposé des méthodes qui sont des mécanismes d'apprentissage innovateurs (MAI)?

Le soumissionnaire doit démontrer ses méthodes pour relever le défi 2 avec des MAI. Si les méthodes sont des MAI, passez à CR2, étape 2. Si les méthodes ne sont pas des MAI, le CR2 recevra une note de « 0 ».

CR2 – étape 2 : Maximum de 6 points

Les éléments probants qui démontrent que les méthodes proposées répondent au défi 2 comprennent, sans s’y limiter :

- Cerner les lacunes dans la compréhension et l’expression orales.
- Cerner les lacunes dans la compréhension et l’expression écrites.
- Cerner les insécurités linguistiques.
- Toute autre mesure qui pourrait aider à cerner les lacunes.

Les points seront attribués comme suit pour chaque preuve proposée :

- Preuve pleinement démontrée : 2 points
- Preuve partiellement démontrée : 1 point
- Non démontrée : 0 point

CR3 Capacité du soumissionnaire à relever le défi 3

Les participants n’ont pas de plans personnalisés pour combler leurs lacunes particulières dans la maîtrise de leur deuxième langue officielle.

CR3 – étape 1 : Le soumissionnaire a-t-il proposé des méthodes qui sont des mécanismes d’apprentissage innovateurs (MAI)?

Le soumissionnaire doit démontrer ses méthodes pour relever le défi 3 avec des MAI. Si les méthodes sont des MAI, passez à CR3, étape 2. Si les méthodes ne sont pas des MAI, le CR3 recevra une note de « 0 ».

CR3 – étape 2 : Maximum de 8 points

Les éléments probants qui démontrent que les méthodes proposées répondent au défi 3 comprennent, sans s’y limiter :

- Fournir à chaque participant un plan d’apprentissage clair et personnalisé.
- Le plan tient compte des lacunes cernées.
- Le plan met à profit les styles d’apprentissage des participants et les besoins cernés en matière d’adaptation.
- Le plan contient des mécanismes pouvant être modifiés si le contexte change.
- Toute autre mesure qui pourrait aider le participant à atteindre le niveau de bilinguisme CBC dans une période de 12 mois.

Les points seront attribués comme suit pour chaque preuve proposée :

- Preuve pleinement démontrée : 2 points
- Preuve partiellement démontrée : 1 point
- Non démontrée : 0 point

CR4 Capacité du soumissionnaire à relever le défi 4

Exposition limitée au français.

CR4 – étape 1 : Le soumissionnaire a-t-il proposé des méthodes qui sont des mécanismes d'apprentissage innovateurs (MAI)?

Le soumissionnaire doit démontrer ses méthodes pour relever le défi 4 avec des MAI.

Si les méthodes sont des MAI, passez à CR4, étape 2. Si les méthodes ne sont pas des MAI, le CR4 recevra une note de « 0 ».

CR4 – étape 2 : Maximum de 6 points

Les éléments probants qui démontrent que les méthodes proposées répondent au défi 4 comprennent, sans s'y limiter :

- Créer des occasions de s'exercer à rédiger des documents en français.
- Créer des occasions de pratiquer la relecture, la révision ou l'analyse de documents en français.
- Créer des occasions de pratiquer la communication orale en français.
- Orienter les activités opérationnelles des participants (au travail) vers des occasions créées en français.
- Toute autre mesure qui pourrait contribuer à accroître l'exposition au français chez les participants en milieu de travail et leur usage de celui-ci.

Les points seront attribués comme suit pour chaque preuve proposée :

- Preuve pleinement démontrée : 2 points
- Preuve partiellement démontrée : 1 point
- Non démontrée : 0 point

CR5 Capacité du soumissionnaire à relever le défi 5

La culture du bilinguisme est liée aux obligations réglementaires et il faut mettre en valeur d'autres avantages du bilinguisme.

RC5 – étape 1 : Le soumissionnaire a-t-il proposé des méthodes qui sont des mécanismes d'apprentissage innovateurs (MAI)?

Le soumissionnaire doit démontrer ses méthodes pour relever le défi 5 avec des MAI.

Si les méthodes sont des MAI, passez à CR5, étape 2. Si les méthodes ne sont pas des MAI, le CR5 recevra une note de « 0 ».

RC5 – étape 2 : Maximum de 4 points

Les éléments probants qui démontrent que les méthodes proposées répondent au défi 5 comprennent, sans s’y limiter :

- Influencer la perception du bilinguisme pour mettre en lumière des avantages autres que l’avancement professionnel.
- Inciter les participants à devenir des champions du bilinguisme.
- Proposer des activités pour favoriser une adoption accrue du bilinguisme dans le milieu de travail des participants.
- Toute autre mesure qui pourrait aider à accroître l’adhésion des participants au bilinguisme.

Les points seront attribués comme suit pour chaque preuve proposée :

- Preuve pleinement démontrée : 2 points
- Preuve partiellement démontrée : 1 point
- Non démontrée : 0 point

CR6 Capacité du soumissionnaire à relever le défi 6

La capacité de certains participants à faire face à l’anxiété liée à l’apprentissage ou à l’évaluation de leur langue seconde est limitée.

CR6 – étape 1 : Le soumissionnaire a-t-il proposé des méthodes qui sont des mécanismes d’apprentissage innovateurs (MAI)?

Le soumissionnaire doit démontrer ses méthodes pour relever le défi 6 avec des MAI.

Si les méthodes sont des MAI, passez à CR6, étape 2. Si les méthodes ne sont pas des MAI, le CR6 recevra une note de « 0 ».

CR6 – étape 2 : Maximum de 6 points

Les éléments probants qui démontrent que les méthodes proposées répondent au défi 6 comprennent, sans s’y limiter :

- Évaluer les capacités des participants à gérer le stress.
- Améliorer la capacité des participants à gérer leur stress dans le contexte des examens.
- Améliorer la capacité des participants à gérer leur stress dans le contexte des pratiques de groupe.

- Toute autre mesure qui pourrait aider à accroître la capacité des participants à gérer le stress.

Les points seront attribués comme suit pour chaque preuve proposée :

- Preuve pleinement démontrée : 2 points
- Preuve partiellement démontrée : 1 point
- Non démontrée : 0 point